Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 056-215602228-20260204-20260104-DE

Saint-Jean BRÉVELAY

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal
de la Commune de Saint Jean Brévelay

L'an deux mille vingt-six, le deux février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Séverine LE JEUNE, M. Henri-Claude BELZIC, Mme Viviane OLIVEUX, M. Éric NOUAILLE, Mme Gisèle HAYS, M. Alain HIVERT, Mme Jocelyne PELTIER, M. Gérard CODRON, Mme Florence LE CORFF-BROWN, Mme Delphine GUILLO, M. Yann LE BRETON, M. Mathieu BOUBLI, Mme Sabrina THOMAZO, Mme Marina ROHEL, M. Stéphane VAUZELLE, M. Cyril COUE, M. Valentin GUILLOT, Mme Marie-Annick THEBAUD, M. Bruno GILLET, Mme Marie-Hélène MOISAN, M. Jean-Pierre LE POUËZARD.

Absentes excusées : Mme Marina ROHEL, Mme Delphine GUILLO, Mme Séverine LE JEUNE,
Absent : M. Yann LE BRETON
Pouvoirs : Mme Marina ROHEL à Mme Viviane OLIVEUX, Mme Delphine GUILLO à Mme Sabrina GUILLEMET
Date de convocation : 28 janvier 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 19
Secrétaire de séance : Mme Viviane OLIVEUX

Délibération n° 2026-01-04
Convention de refacturation – Zonage des eaux pluviales Centre Morbihan Communauté

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, Centre Morbihan Communauté a porté l'étude du zonage des eaux pluviales pour chacune des communes du territoire.

Le coût de cette étude pour Saint Jean Brévelay s'élève à 11 968.73 € TTC. La commune avait déjà élaboré le schéma des eaux pluviales, ce qui a permis de réduire le travail du cabinet et réduit le prix laissé à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de financement et à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- Autorise M. le maire à signer la convention et toutes les pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Guénaël ROBIN.